

République française
DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE PUYBEGON

Séance du jeudi 19 septembre 2024

Date de la convocation: 10/09/2024

Membres en exercice :

13

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert
CINQ, à 21 h 00*

Présents : 8

Votants : 8

Présents : Patrick BURATTO, Robert CINQ, Aurélien GOULIGNAC,
Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Bruno PUTTO, Robert
ROUFFIAC, Michel SOULET

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Représenté(s):

Secrétaire de séance:

Karine PHALIPPOU

Excusé(s): Véronique CHERBOURG, Lydie DE ARRIBA

Absent(s): Aymeric GUIPAUD, Nicolas PIC, Nathalie PLOUVIEZ

**Objet: Admission en non-valeur des créances irrécouvrables de 2020 -
DE_2024_023**

Par courrier du 30 juillet 2024, le comptable public expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres portés
dans l'état ci-dessous en raisons des motifs énoncés :

Année	Compte	Montant	Motif
2020	6451	100,00 €	Combinaison infructueuse d'actes

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décidé à l'unanimité :

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 100.00 €
- inscrits les crédits en dépenses au budget de l'exercice en cours

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Robert CINQ

Le secrétaire de séance,
Karine PHALIPPOU



SGC DE GAILLAC
68 PLACE D HAUTOUL
CS 5024
81605 GAILLAC CEDEX

DENONCIATION D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURRABLES

Collectivité : **21520 - PUYBEGON -**

N° de la liste : 6686680312

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A GAILLAC CEDEX, le 30 juillet 2024
Bruno REVERDY

Le Comptable Public,
Par Procuration,
BRECHET Daniel

Le Comptable Public,
Par Procuration,
Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	100,00 €	
6542	0,00 €	
Total	100,00 €	

A _____, le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.